



Démarches suite à contrôle sous l'état d'un empire alcoolique

Par Mig19

Bonjour à tous,

J'ai été contrôlé pour la première fois pendant la conduite sous l'état d'un empire alcoolique, avec 1g dans taux délictuel. Je me perds un peu dans les démarches à vrai dire car j'ai un permis étranger issu d'un état européen.

J'ai le permis moto, auto et poids lourd.

Dans l'arrêté qui a été pris par le préfet, j'ai une suspension de 6 mois à l'issu de laquelle, mon permis ne me sera pas rendu car j'ai l'obligation de le changer pour un permis français.

Et de ce que j'en ai lu, cet échange peut mettre jusqu'à 12 mois à se faire... Du coup, ce n'est plus vraiment une suspension de 6 mois....

J'ai compris aussi que je dois me soumettre à un examen psychotechnique, des analyses de sang etc etc etc.

Comment puis je conduire suite à la suspension de 6 mois?

J'entame mon deuxième mois de suspension et je me demandais à partir de quel moment je devais faire la demande de cette visite médicale?

Dois je faire une autre visite médicale en parallèle pour le permis poids lourd?

Dois je lancer la procédure d'échange de suite ou attendre la fin de la suspension?

En vous remerciant

Bien cordialement

Par lavigie

Bonjour

Comment puis je conduire suite à la suspension de 6 mois?
avec l'attestation de l'ANTS de demande d'échange

J'entame mon deuxième mois de suspension et je me demandais à partir de quel moment je devais faire la demande de cette visite médicale?

Vous devez prendre rendez vous avec la commission médicale préfectorale de votre département de résidence recherchez sur internet votre préfecture , puis "commission médicale " pour connaître leur fonctionnement qui diffère d'une préfecture à l'autre .

Dois je faire une autre visite médicale en parallèle pour le permis poids lourd?

Ne pas omettre dans la demande, la catégorie demandée pour la visite médicale .

Dois je lancer la procédure d'échange de suite ou attendre la fin de la suspension?

Oui, mais probleme a voir avec la préfecture qui détient le PC étranger. La demande d'échange impose une image couleur recto-verso du permis de conduire original.